

DFGSP2 – SEMESTRE 4

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES 2023/2024 DES UE DE CHOIX

Les places étant limitées dans certaines UE, le retour des fiches sera daté et la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

DEPOSER LA FICHE AUPRES DE L'ACCUEIL DU DEPARTEMENT DE PHARMACIE AU PLUS TARD LE LUNDI 20 NOVEMBRE 2023 – 16H00

N° Etudiant :

Email :

Nom et Prénom :

Tél. Portable :

Date et signature :

UE OPTIONNELLES DISPENSEES AU SEMESTRE 4	
Faire 3 choix numérotés par ordre de préférence	UE CHOIX LIBRE
	Sciences biologiques : du fondamental à la clinique (S. SIXOU et N. DELCOURT) <i>18 étudiants maximum (DFG2 et DFG3 compris, priorité aux DFG2)</i>
	Signalisation et cibles thérapeutiques (B. SEGUI et I. LAJOIE-MAZENC)
	Diagnostics moléculaires en biologie clinique (S. SIXOU et L. KELLER) <i>15 étudiants maximum (DFG2 et DFG3 compris, priorité aux DFG3)</i>
	Chimie pour le médicament (F. EL GARAH)
	Eau et Santé (B. HALOVA-LAJOIE) <i>26 étudiants maximum (DFG2 et DFG3 compris)</i>

Aucun changement d'UE Optionnelles en cours d'année ne sera accepté

<u>(cocher cette case si inscrit à l'UE TAT)</u>	L'UE TAT (Investissement Tutorat) ne nécessitant pas d'enseignement le jeudi après-midi, des UE dispensées par le Département Pharmacie peuvent être suivies en parallèle.
---	--

 Pour les UE sport, M1, UE extérieures, les inscriptions pédagogiques seront réalisées courant Janvier 2024, vous en serez informé par voie d'affichage et par le biais de vos délégués de promotions.

La validation des ECTS des UE optionnelles Sports, UEs de M1 et UEs extérieures seront soumises à la présentation de documents « certifiés » - voir procédure jointe.

Modalités (à signer) ⇨

MODALITES DES INSCRIPTIONS AUX UEs DE CHOIX DISPENSES DANS LES SEMESTRES

Une seule UEO par semestre sera prise en compte, en dehors des UE extérieures (hors cursus santé).

Les choix sont à inscrire par ordre de préférence (1, 2 et 3).

Si le choix n°1 concerne une UE dont le quota est atteint à la réception de la fiche, l'étudiant sera automatiquement affecté sur son choix n°2, etc...

Aucune UE n'ayant atteint le quota minimum ne pourra ouvrir (quota minimum déterminé pédagogiquement par les Enseignants).

Aucune fiche de choix ne sera acceptée après la date butoir de remise des fiches.

Les fiches de choix sont à déposer **EN MAIN PROPRE**, par l'étudiant concerné, à l'accueil du Département Pharmacie (Isabelle) aux horaires d'ouverture, ou en cas d'absence auprès de la secrétaire pédagogique de votre année, aux horaires d'ouverture 8h00-12h00 et 13h-16h00. Les places étant limitées dans certaines UE, le retour des fiches sera daté (date et heure). La **priorité sera donnée aux premiers inscrits. Aucun envoi par mail ne sera accepté.**

Aucun changement d'UE Optionnelles en cours d'année ne pourra être pris en compte.

Toute UEO prise par l'étudiant, impliquera sa présence aux enseignements et à l'examen terminal.

Les listes des étudiants inscrits par UEO, seront affichées dans les 5 jours suivant la clôture des inscriptions. Nous vous demandons de vérifier la conformité de ces listes, en cas d'anomalie, l'étudiant concerné devra se signaler dans le délai précisé lors de l'affichage, au service scolarité de son année.

La liste des étudiants inscrits dans les UEO sera communiquée par le service scolarité, aux Enseignants responsables, dès la fin des inscriptions. **Seuls les étudiants inscrits sur cette liste, pourront suivre les cours et être convoqués lors des examens.**

La fiche de choix doit être impérativement signée.

J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscriptions aux UEs de choix du Département Pharmacie
(Signature)